

NEOMA

BUSINESS SCHOOL



ASSOCIATION | FRENCH
FRANÇAISE | ACADEMY OF
DROIT ET | LEGAL STUDIES
MANAGEMENT | IN BUSINESS

Congrès de l'Association Française Droit et Management

12 et 13 juin 2017 – NEOMA Business School - Campus de Paris

APPEL A COMMUNICATIONS

« Agilité : au carrefour du droit et de la gestion »

Le succès des plateformes digitales est aujourd'hui tellement avéré qu'il s'exprime dans le vocabulaire courant par de nouvelles expressions, telles que l'Ubérisation de l'économie. Ce mouvement s'inscrit dans une dynamique plus large où la croissance d'autres acteurs, comme Amazon, place le secteur technologique au sens large en tête des plus grandes capitalisations boursières au monde. Ces succès reposent en grande partie sur des organisations agiles qui s'appuient sur l'anticipation des évolutions, accompagnée d'une culture du changement et de l'adaptation du modèle opérationnel. L'ensemble de ces innovations bouleverse aujourd'hui non seulement les entreprises plus traditionnelles mais aussi leur environnement organisationnel, managérial et juridique dont les principes fondateurs sont questionnés.

Ainsi, Uber, Airbnb, BlaBlaCar, etc. s'appuient sur des plateformes technologiques innovantes et des organisations agiles, sources de création de valeur clairement perçues par les consommateurs qui les plébiscitent. En rendant accessibles des services à un prix inférieur à celui pratiqué par les acteurs historiques, ces entreprises ont su développer une forte adhésion du public tout en confrontant le législateur et les autres entreprises à des questions nouvelles :

- Quelle qualification et quel régime juridiques pour les contrats issus de l'économie collaborative ? Quels enjeux pour la couverture des risques assurantiels ?
- La disruption tient-elle davantage du modèle économique ou de l'innovation ?
- Comment le disrupteur bouleverse-t-il un marché ? Quelles sont les propositions de valeur inédites qui découlent de ces nouveaux modèles ?
- Quels sont ces nouveaux modèles économiques disruptifs ?

- Dans quelle mesure les business models disruptifs contreviennent-ils au droit de la concurrence ? Comment les autorités de la concurrence et le législateur peuvent-ils s'en emparer ?
- Quels sont les impacts de ces modèles disruptifs et agiles sur l'organisation, l'économie, le management, les RH, la finance, la comptabilité ou encore le contrôle de gestion ?
- Comment l'agilité se traduit-elle dans la chaîne de valeurs de l'entreprise ?
- Les alternatives au travail salarié : quelles adaptations juridiques à ces nouvelles formes de travail ? Comment permettre aux entreprises de réinventer le rapport au travail souhaité par leurs collaborateurs (neo-nomades, coworking, etc.)
- Quelle fiscalité appliquer aux plateformes digitales ? Quelle frontière tracer entre la fraude et l'agilité fiscale ?
- Quelles stratégies juridiques pour les entreprises traditionnelles ?
- La gestion des talents dans les métiers du droit : comment développer une compétence d'agilité chez les juristes ? Comment les juristes peuvent-ils prendre part aux nouveaux besoins des entreprises (doubles compétences, internationalisation, executive education) ? Comment les formations initient-elles une compétence de legal agility ? Quelles sont les mutations du marché du droit en général et de la profession d'avocat en particulier ? Quel est l'impact de l'émergence de la LegalTech ?

Calendrier :

Communication (Draft) : 30 mars 2017

Retour du comité scientifique : 30 avril 2017

Normes de présentation :

Le draft des **communications** doit respecter le format de soumission suivant :

- La première page contiendra les noms et qualités de l'auteur/des auteurs, et le titre de la communication.
- La deuxième page ne contiendra que le titre de la communication, un résumé en français et en anglais et 4 à 5 mots clés.
- Le texte sera rédigé en format Word, police de caractères Times New Roman 12, format A4, marges de 2,5 cm, interligne simple, 2 à 15 pages à envoyer par mail à Valérie Louvet valerie.louvet@neoma-bs.fr

Comité d'organisation :

- Anne-Sophie Courtier, Associate Professor, NEOMA Business School
- Sandrine Henneron, Associate Professor, Associate Dean for Faculty, NEOMA Business School
- Valérie Louvet, Assistante de département, NEOMA Business School

Coordination scientifique :

- Anne-Sophie Courtier, Associate Professor, NEOMA Business School
- Sandrine Henneron, Associate Professor, Associate Dean for Faculty, NEOMA Business School

Comité Scientifique :

- Gerlinde BERGER-WALLISER – Professeur assistant en Droit des affaires, School of Business, University of Connecticut
- Annick BERTRAND-MELHEM – Maître de conférences en Droit Privé, Université Lille 2
- Isabelle BEYNEIX – Professeur de Droit Privé, NOVENCIA Paris
- Hugues BOUTHINON-DUMAS – Professeur de Droit, ESSEC Business School
- Jean-Pierre BROUILLAUD – Maître de conférences en Droit Privé, Université Paris Est Créteil
- Ana COLOVIC – Professeur associé en stratégie, NEOMA Business School
- Anne-Sophie COURTIER – Professeur associé en Droit des Affaires, NEOMA Business School
- Diane DE SAINT-AFFRIQUE – Professeur de Droit, SKEMA Business School
- Gaëlle DEHARO – Professeur de Droit, ESCE
- Nicolas DISSAUX – Professeur des universités en Droit Privé, Université Lille 2
- Florence DUVIVIER – Professeur assistant en Stratégie, NEOMA Business School
- Julien FOUQUAU – Professeur associé en Economie, ESCP Europe
- Héléna GONZALEZ – Professeur assistant en Management, NEOMA Business School
- Olivier LAMOTTE – Professeur associé en International Business, Paris Business School
- Bernard LECA – Professeur, ESSEC Business School
- Allane MADANAMOOHOO – Professeur de Droit, Groupe ESC Troyes
- François MANGIN – Professeur associé, NEOMA Business School
- Ulrike MAYRHOFER – Professeur des Universités, IAE Lyon – Université Jean Moulin
- Vincent REBEYROL – Professeur associé en Droit, EM Lyon
- Cristiana SAPPÀ – Professeur assistant en Droit, IESEG Paris
- Xavier STRUBEL – Professeur de Droit, Télécom Ecole de Management
- Philippe TOURON – Professeur des Universités en Sciences de Gestion, Université François Rabelais – Tours
- Grégory VOSS – Professeur de Droit des Affaires, Toulouse Business School